



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 03-121222
Budget Principal de la Ville - Perte sur créances
irrecouvrables – Listes numéros 121980213 et
190930213 transmises par la trésorerie de Saint-Benoit

NOTA: / Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le 06 Décembre 2022 et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **24**


Absents : 03

Procurations : 02

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu
valablement délibérer


LE MAIRE,
Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE
DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le **DOUZE DÉCEMBRE**
à **DIX-SEPT HEURE DOUZE MINUTES** le Conseil
Municipal de La Plaine des Palmistes dûment
convouqué par Monsieur le Maire s'est assemblé
au lieu habituel de ses séances sous la
Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE
1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –
Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan
DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe
– Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-
Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY
conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller
municipal – Micheline CLAIN conseillère
municipale – Érick BOYER conseiller municipal –
Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra
GRONDIN conseillère municipale – Joseph Luçay
CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes
VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET
conseiller municipal – Elisabeth BAGNY
conseillère municipale – Victorien JUSTINE
conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère
municipale – Yannick BOYER conseiller municipal
– Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc
SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle
DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Sabrina HOARAU conseillère
municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY
conseiller municipal – Mélissa MOGALIA
conseillère municipale

PROCURATION(S) : Emilie NALEM à Marie-
Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER à Jean-
Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 21/12/2022

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20221212-DCM03-12122022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Affaire 03-121222

Budget Principal de la Ville - Perte sur créances irrécouvrables – Listes numéros 121980213 et 190930213 transmises par la trésorerie de Saint-Benoit

Le Maire rappelle que les créances irrécouvrables des taxes et produits correspondent aux titres émis par la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'irrécouvrabilité des créances peut-être soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeur, soit définitive dans le cas des créances éteintes.

Ces listes font apparaitre 47 titres pour un montant total de 9 570.92 € datant des années 1990 à 2018 pour les plus récents avec les motifs d'irrécouvrabilités suivants :

- RAR (Reste à recouvrer) inférieur au seuil de poursuite
- Poursuite sans effet ou combinaison infructueuses d'actes
- PV de perquisition et demande de renseignement négatif

Liste 121980213

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
1990	T-473	46.65
1990	T-411	16.31
1992	T-34	1 280.57
1996	T-42	1 161.61
1997	T-35	1 168.57
1998	T-324	55.34
1999	T-35	259.16
1999	T-45	2 497.11
2008	T-71597360013	102.83
2008	T-71635110013	100
2009	T-71636790013	0.01
2009	T-71636360013	110
2009	T-367	170.96
2009	T-71635940013	100
2010	T-71639330013	100
2010	T-71638050013	50
2016	T-71594310013	0.53
2016	T-471	266.9
2016	T-71592420013	0.69
2016	T-71592410013	0.53

7 487.77

Liste 190930213

Exercice	Référence de la pièce	Montant restant à recouvrer
2008	T-71634830013	17.47
2008	T-71635120013	0.09
2009	T-71635680013	60.03
2010	T-71638060013	176.55
2010	T-71639430013	166.8
2011	T-71638550013	200
2011	T-71641300013	51.01
2012	T-71639860013	65.1
2012	T-71641640013	224.31
2013	T-71642110013	43.46
2013	T-71642380013	164.44
2013	T-71643400013	27.32
2013	T-71644150013	30.01
2014	T-71645030013	10.61
2014	T-71645580013	223.02
2014	T-71647560013	29.11
2014	T-71647570013	25.53
2015	T-71592550013	27.31
2015	T-71601210013	64.89
2015	T-71645730013	170.87
2015	T-71647910013	26.42
2015	T-71647920013	105.64
2016	T-71599550013	61.31
2016	T-71600680013	58.46
2016	T-71604930013	26.43
2016	T-71606230013	26.3
2018	T-71618660013	0.66

2 083.15

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables au vu de l'état transmis par la Trésorerie de Saint-Benoit,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l' élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20221212-DCM03-12122022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

104003 TRES. SAINT-BENOIT MUNICIPALE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 06600 - LA PLAINE DES PALMISTES

Numéro de la liste 121980213

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A, le 10 nov. 2022


M. KOUPAKI - ODJED/RAN Josquin
Inspecteur Divisionnaire Hors-Classe
Des Finances Publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	7 487,77 €	
6542	0,00 €	
Total	7 487,77 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20221212-DCM03-12122022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

104003 TRES. SAINT-BENOIT MUNICIPALE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 06600 - LA PLAINE DES PALMISTES

Numéro de la liste 190930213

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A, le 10 nov. 2022

 M. KOUPAKI - ODJEDIRAN Josquin
Inspecteur Divisionnaire Hors-Classe
Des Finances Publiques

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	2 083,15 €	
6542	0,00 €	
Total	2 083,15 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20221212-DCM03-12122022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Exercice	Référence	Nom du redevable	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2009	T-71635680013-1	="BILON JEAN RENE Jean "	60,03	Poursuite sans effet			
2008	T-71634830013-1	="BILON JEAN RENE Jean "	17,47	Poursuite sans effet			
		Sous-total pour ="BILON JEAN RENE Jean "	77,50				
2012	T-71641640013-1	="CLAIN MARIE FRANCE Nc"	224,31	Poursuite sans effet			
2013	T-71642380013-1	="CLAIN MARIE FRANCE Nc"	164,44	Poursuite sans effet			
		Sous-total pour ="CLAIN MARIE FRANCE Nc"	388,75				
2014	T-71645030013-1	="CLAIN Marie France"	10,61	Poursuite sans effet			
2013	T-71643400013-1	="CLAIN MARIE FRANCE"	27,32	Poursuite sans effet			
		Sous-total pour ="CLAIN MARIE FRANCE"	37,93				
2015	T-71645730013-1	="FONTAINE Sarah Marie "	170,87	Poursuite sans effet			
2010	T-71638060013-1	="FONTAINE Sarah Marie "	176,55	Poursuite sans effet			
2011	T-71638550013-1	="FONTAINE Sarah Marie "	200,00	Poursuite sans effet			
2014	T-71645580013-1	="FONTAINE Sarah Marie "	223,02	Poursuite sans effet			
2010	T-71639430013-1	="FONTAINE Sarah Marie "	166,80	Poursuite sans effet			
		Sous-total pour ="FONTAINE Sarah Marie "	937,24				
2018	T-71618660013-1	="PARNY JEAN MARC"	0,66	RAR inférieur seuil poursuite			
		Sous-total pour ="PARNY JEAN MARC"	0,66				
2008	T-71635120013-1	="POINY TOPLAN JULIEN A"	0,09	RAR inférieur seuil poursuite			
		Sous-total pour ="POINY TOPLAN JULIEN A"	0,09				
2013	T-71642110013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	43,46	PV perquisition et demande renseignement négative			
2012	T-71639860013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	65,10	PV perquisition et demande renseignement négative			
2011	T-71641300013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	51,01	PV perquisition et demande renseignement négative			
2016	T-71604930013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	26,43	PV perquisition et demande renseignement négative			
2015	T-71592550013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	27,31	PV perquisition et demande renseignement négative			
2016	T-71599550013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	61,31	PV perquisition et demande renseignement négative			
2015	T-71601210013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	64,89	PV perquisition et demande renseignement négative			
2016	T-71600680013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	58,46	PV perquisition et demande renseignement négative			
2016	T-71606230013-1	="ROLLAND Marie Brigitt"	26,30	PV perquisition et demande renseignement négative			
2015	T-71647920013-1	="ROLLAND MARIE BRIGITT"	105,64	PV perquisition et demande renseignement négative			
2015	T-71647910013-1	="ROLLAND MARIE BRIGITT"	26,42	PV perquisition et demande renseignement négative			
2014	T-71647560013-1	="ROLLAND MARIE BRIGITT"	29,11	PV perquisition et demande renseignement négative			
2014	T-71647570013-1	="ROLLAND MARIE BRIGITT"	25,53	PV perquisition et demande renseignement négative			
2013	T-71644150013-1	="ROLLAND MARIE BRIGITT"	30,01	PV perquisition et demande renseignement négative			
		Sous-total pour ="ROLLAND MARIE BRIGITT"	640,98				
		TOTAL GENERAL	2 083,15				

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20221212-DCM03-12122022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Exercice	Référence	Nom du redevable	Reste à recouvrer	Motif de la présentation	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2016	T-71594310013-1	="ANDY Michel"	0,53	RAR inférieur seuil poursuite			
2009	T-71636790013-1	="ANDY MICHEL"	0,01	RAR inférieur seuil poursuite			
		Sous-total pour ="ANDY MICHEL"	0,54				
1998	T-324-1	="DEURVEILHER J/FRAN OI"	55,34	Combinaison infructueuse d actes			
		Sous-total pour ="DEURVEILHER J/FRAN OI"	55,34				
1999	T-35-1	="ELLAMA Antoinette"	259,16	Combinaison infructueuse d actes			
		Sous-total pour ="ELLAMA Antoinette"	259,16				
1999	T-45-1	="LOGEAIS Serge Guy"	2 497,11	Combinaison infructueuse d actes			
		Sous-total pour ="LOGEAIS Serge Guy"	2 497,11				
2016	T-471-1	="NABAHA Aurore Et Step"	266,90	PV carence			
		Sous-total pour ="NABAHA Aurore Et Step"	266,90				
2016	T-71592420013-1	="OFFICE NATIONAL DES F"	0,69	RAR inférieur seuil poursuite			
		Sous-total pour ="OFFICE NATIONAL DES F"	0,69				
1990	T-473-1	="PAYET Jimmy"	46,65	Combinaison infructueuse d actes			
1990	T-411-1	="PAYET Jimmy"	16,31	Combinaison infructueuse d actes			
		Sous-total pour ="PAYET Jimmy"	62,96				
2010	T-71639330013-1	="PAYET John"	100,00	Combinaison infructueuse d actes			
2008	T-71597360013-1	="PAYET John"	102,83	Poursuite sans effet			
2008	T-71635110013-1	="PAYET John"	100,00	Poursuite sans effet			
2009	T-71636360013-1	="PAYET JOHN"	110,00	Décédé et demande renseignement négative			
2010	T-71638050013-1	="PAYET JOHN"	50,00	Décédé et demande renseignement négative			
2009	T-367-1	="PAYET JOHN"	170,96	Combinaison infructueuse d actes			
2009	T-71635940013-1	="PAYET JOHN"	100,00	Décédé et demande renseignement négative			
		Sous-total pour ="PAYET JOHN"	733,79				
2016	T-71592410013-1	="SOMNICA Jean Max"	0,53	RAR inférieur seuil poursuite			
		Sous-total pour ="SOMNICA Jean Max"	0,53				
1996	T-42-1	="YEN PON Serge Roland"	1 161,61	Combinaison infructueuse d actes			
1997	T-35-1	="YEN PON Serge Roland"	1 168,57	Combinaison infructueuse d actes			
		Sous-total pour ="YEN PON Serge Roland"	2 330,18				
1992	T-34-1	="YEN-PON MAX"	1 280,57	Combinaison infructueuse d actes			
		Sous-total pour ="YEN-PON MAX"	1 280,57				
		TOTAL GENERAL	7 487,77				

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20221212-DCM03-12122022-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022